

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/07/2024 - 87788 - 2012 B 17798 - 753 342 880 - A-S-M VENISE

SARL ASM VENISE
Au capital social de 2.000 Euros
Siège Social : 11, rue Gonnet
75011 Paris
RCS Paris 753 342 880 - (2012 B 17798)

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

12 JUL. 2024

Sous le N° :

87788 MB

PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 28 Mai 2024

Les Associés de la SARL ASM VENISE, au capital de 2.000 Euros divisés en 100 parts sociales de 20,00 Euros chacune, dont le siège social se situe au : 11, rue Gonnet - 75011 Paris - se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle audit siège, sur convocation de la gérance, ainsi que chacun le reconnaît.

La séance est ouverte à Onze Heures sous la Présidence de Mme MEGALLI Charlotte, Gérante.

Étaient Présents :

- Mr. MEGALLI Ayman, *Propriétaire de Trente Trois Parts Sociales, ci 33 Parts*
- Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh, *Propriétaire de Trente Trois Parts Sociales, ci . . . 33 Parts*
- Mr. ISTAFANOUS Stéphane Maher, *Propriétaire de Dix Sept Parts Sociales, ci 17 Parts*
- Mr. BOULUS Fayek, *Propriétaire de Dix Sept Parts Sociales, ci 17 Parts*

TOTAL Des Parts Représentées : CENT, ci 100 PARTS

Mme MEGALLI Charlotte, déclare relever la Gérance de l'obligation de convocation par lettre recommandée et tenir pour valable la convocation qui lui a été faite verbalement. L'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, peut valablement délibérer.

Mr. Le Président rappelle que l'Ordre Du Jour de l'Assemblée est le suivant :

- ☛ Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
- ☛ Conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- ☛ Affectation des résultats,
- ☛ Pouvoirs,
- ☛ Quitus à la Gérance,
- ☛ Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le Bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ☛ Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- ☛ Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- ☛ L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- ☛ Le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des Associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre Du Jour :

IS SI AU B.F

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'Activité de la Société, et pris connaissance des comptes afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus à Mme MEGALLI Charlotte pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les résultats de l'exercice social se traduisent par un Bénéfice Net Comptable après déduction de l'impôt de 1.842 Euros, décide de l'affecter intégralement au poste « Autres Réserves ».

L'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé à la distribution de dividende au cours du dernier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 et statuant sur ce rapport, déclare en approuver les termes

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

L'Ordre Du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Douze Heures. De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture, par tous les Associés.

Mme MEGALLI Charlotte

Gérante



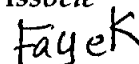
Mr. MEGALLI Ayman

Associé



Mr. BOULUS Fayek

Associé



Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh

Associé



Mr. ISTAFANOUS Stéphane Maher

Associé



SARL ASM VENISE
Au capital social de 2.000 Euros
Siège Social : 11, rue Gonnet
75011 Paris
RCS Paris 753 342 880 - (2012 B 17798)

RAPPORT DE GESTION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 28 Mai 2024

Monsieur,

Je vous ai convoqué, conformément aux dispositions légales et réglementaires à l'effet de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2023, ainsi que les comptes et bilan dudit exercice social soumis à votre approbation.

Pour votre information, je vous ai déjà adressé le présent rapport ainsi que tous les documents prescrits par la Loi, savoir :

- ☛ Le Bilan et ses annexes,
- ☛ Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée Générale.

Je vous indique que les comptes et le Bilan sont établis selon les normes comptables en vigueur depuis le Premier Janvier 1984.

Compte-rendu de la Gestion, ainsi que de l'activité de la Société durant l'exercice social

Au préalable, je vous signale que notre société n'a rien modifié de son activité antérieure et qu'aucun changement de méthodes d'évaluation n'est intervenu pendant l'exercice.

Le Bilan qui vous est présenté fait ressortir une comparaison par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice social, les *Produits d'Exploitation* se sont élevés à 118.625 Euros, contre 89.625 Euros.

Vous noterez également qu'au cours de l'exercice considéré les *Charges d'Exploitation* se sont élevées à 114.151 Euros, contre 89.452 Euros.

De sorte que le *Résultat d'Exploitation* est de 4.474 Euros.

Je vous donne ci-après la ventilation de nos charges d'exploitation, par principales rubriques, dans un tableau comparatif pour vous permettre de procéder à des comparaisons valables.

TABLEAU DES CHARGES

Détail des Charges	2023	2022	%
Achats de Marchandises	26 573	18 608	42,80
Autres Charges Externes	24 379	23 436	4,02
Impôts, Taxes & versements assimilés	687	712	-3,51
Rémunération du Personnel	43 739	29 000	50,82
Charges Sociales	15 432	16 266	-5,13

Nous n'avons pas enregistré de *Produits Financiers*, seulement des *Charges Financières* pour un montant de 2.257 €uros.

Nous n'avons pas enregistré de *Produits Exceptionnels*, seulement des *Charges Exceptionnelles* pour un montant de 50 €uros.

Des détails ci-dessus et du bilan arrêté au 31 Décembre 2023, il résulte :

Un total des Produits, pour	118 625 €
Un total des Charges, pour	-114 151 €
Résultat d'Exploitation	4 474 €
Produits Financiers	0 €
Produits Exceptionnels	0 €
Charges Financières	-2 257 €
Charges Exceptionnelles	-50 €
Bénéfice avant Impôts	2 167 €
Impôts sur les Bénéfices	-325 €
Bénéfice Net Comptable	1 842 €

Affectation des Résultats

Je vous propose d'affecter le *Bénéfice Net Comptable* de l'exercice, soit un montant de :
1.842 €uros, au compte « Report à Nouveau Créditeur ».

Convention de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966.

Conclusion

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant, pour l'exercice écoulé.

Mme MEGALLI Charlotte
La Gérante



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le		01/01/2023		et clos le		31/12/2023		Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :								Adresse du siège social :			
SARL MEGALLI ASM VENISE											
SIRET		7 5 3 3 4 2 8 8 0 0 0 0 1 4						Mél :			
Adresse du principal établissement :								Ancienne adresse en cas de changement :			
11 RUE GONNET 75011 PARIS											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		RESTAURATION RAPIDE						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal											
Bénéfice imposable au taux normal								0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		2 167		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Autres dispositifs			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies			
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐					
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée								Nom/Adresse			
								N°			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe								Nom/Adresse			
								N°			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays											
								Nom			
								État de résidence			
								N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?								Si oui, indication du logiciel utilisé			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:			
Tél:								Tél:			
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :								Date : 31/12/2023			
								Lieu : PARIS			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné								Qualité et nom du signataire: Madame MEGALLI			
								GERANTE			
Signature :											
Examen de conformité fiscale (ECF)											
Prestataire :											

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASM VENISE		Néant ☐				
Adresse de l'entreprise		11 RUE GONNET		75011 PARIS				
SIRET		7 5 3 3 4 2 8 8 0 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *				Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le				
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions				
		1		2				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	84 000	012		84 000
			Autres *	014	3 714	016	3 714	
	Immobilisations corporelles *			028	20 466	030	13 697	6 769
	Immobilisations financières * (1)			040	1 680	042		1 680
	Total I (5)			044	109 860	048	17 411	92 449
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	933	062		933
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	4 114	086		4 114	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	5 047	098		5 047	
	Total général (I + II)		110	114 907	112	17 411	97 496	
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132		
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136		1 842		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		3 842		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		25 914		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	)	172		
	Comptes courants d'associés			173				
	Autres dettes			175				
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		93 655			
Total général (I + II + III)			180		97 496			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL ASM VENISE		Néant ☐ *	
				Exercice clos le	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		31 02 2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	118 624
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services *		217	218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 118 625
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	26 573
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	2 359
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	24 379
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	562	244	687
	Rémunérations du personnel *			250	43 739
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 432
	Dotations aux amortissements *			254	982
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264 114 151	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 4 474
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V) 294 2 257	
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	50
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306 325
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 1 842
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 1 842	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	325	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248 330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)				996 ZFU – TE (44 octies A) 987 342
Repense d'entreprises en difficulté (44 septies)				981 JEI (44 sexies A) 989	
ZRD (44 terdecies)				127 ZRR (44 quindecies) 138	
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)				991 Investissements et souscriptions outre-mer 344	
ZFANG (44 quaterdecies)				345	
BUD (44 sexdecies)				992 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	
DÉDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352 2 167 354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		358		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 370 2 167 372					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL ASM VENISE								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	84 000	402		404		406	84 000		
	Autres	410	3 714	412		414		416	3 714		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	12 570	442		444		446	12 570		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	7 896	472		474		476	7 896		
Immobilisations financières		480	1 680	482		484		486	1 680		
TOTAL		490	109 860	492		494		496	109 860		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	3 714	502		504		506	3 714		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	9 635	532	509	534		536	10 144		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	3 080	562	473	564		566	3 553		
TOTAL		570	16 429	572	982	574		576	17 411		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise ASM VENISE				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur comptes clients		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715	2						
Constructions	720		725	3						
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	5						
Matériel de transport	750		755	6						
Autres immobilisations corporelles	760		765	7						
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			381		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	11 862	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	3 642	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ASM VENISE** Néant ☐

Exercice ouvert le : **01/01/2023** et clos le : **31/12/2023** Données en nombre de mois **1 2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
---	-----

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 2 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 7 5 3 3 4 2 8 8 0

Dénomination de l'entreprise ASM VENISE

Adresse (voie) 11 RUE GONNET

Code postal 7 5 0 1 1

Ville PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MR

Nom patronymique

MEGALLI

Prénom(s)

AYMAN GAMAL

Nom marital

% de détention

33.00

Nb de parts ou actions

33

Naissance :

Date

09/03/1976

N° Département

99

Commune

EL MINIA

Pays

EG

Adresse :

N°

2

Voie

RUE DU CLOS DES NOYERS

Code postal

94700

Commune

MAISONS ALFORT

Pays

FR

Titre (2)

MR

Nom patronymique

ISTAFANOUS

Prénom(s)

SIMON SAMEH

Nom marital

% de détention

33.00

Nb de parts ou actions

33

Naissance :

Date

29/12/1965

N° Département

99

Commune

EL MINIA

Pays

EG

Adresse :

N°

3

Voie

AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

Code postal

94700

Commune

MAISONS ALFORT

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Composition du capital social

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	MR	Nom patronymique	ISTAFANOUS	Prénom(s)	STEPHANE MAHER			
	Nom marital		% de détention	17.00	Nb de parts ou actions	17		
Naissance :	Date	31/12/1963	N° Département	99	Commune	EL MINIA	Pays	EG
Adresse :	N°	114	Voie	AVENUE GAMBETTA				
	Code Postal	94700	Commune	MAISONS ALFORT	Pays	FR		

Titre (2)	MR	Nom patronymique	BOULUS	Prénom(s)	FAYEK ELKOMOUS			
	Nom marital		% de détention	17.00	Nb de parts ou actions	17		
Naissance :	Date	12/06/2049	N° Département	99	Commune	BANI SOUWAIF	Pays	EG
Adresse :	N°	1	Voie	RUE				
	Code Postal	99	Commune	BANI SOUWAIF	Pays	EG		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune		Pays			

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 7 5 3 3 4 2 8 8 0

Dénomination de l'entreprise ASM VENISE

Adresse (voie) 11 RUE GONNET

Code postal 7 5 0 1 1

Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD